

Commune de SAINT-LOUP-DU-GAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Juillet 2020

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019

Délibération n° 2020 – 19

L'an deux mil vingt, le mardi sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Saint Loup du Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Juin 2020

Date d'affichage : 10 juillet 2020

Membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Étaient présents : MM. BARBÉ, CHATELLIER, GUILLOUX, FOURRÉ, MMES MESNARD, KACOU, LE RAI – JOUSSE, M. POCHEZ, MME CHARRIER, M. DOS SANTOS, MME DURAND-MAIGNAN

Absent : / .

Secrétaire de séance : Mme KACOU

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune présente à la section de fonctionnement un excédent de clôture de l'exercice 2019 de **70.076,94 €** comme suit et il y a lieu de l'affecter :

- Excédent antérieur	0.00 €
- Résultat de l'exercice	<u>70.076,94 €</u>
	70.076,94 €

Cet excédent doit être affecté en priorité pour résorber le déficit éventuel des exercices antérieurs et pour le surplus au financement des investissements ou charges de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

→ Financement des investissements :	40.000,00 €
→ Financement des charges de fonctionnement :	<u>30.076,94 €</u>
	70.076,94 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast le 13 Juillet 2020

Le Maire,
Marcel BARBÉ

